

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2015

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance – Approbation de l'ordre du jour
2. Présentation de l'animation jeunesse et de la politique jeunesse par Monsieur Philippe STENGER, Coordonnateur secteur FDJC
3. Approbation du compte-rendu de la séance du 20/03/2015
4. Communications diverses
5. Droit de préemption
6. Régularisation du résultat de fonctionnement 2014
7. Contrats d'Assurance des Risques Statutaires
8. Indemnisation des bandes enherbées
9. Divers

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire et en présence de tous les conseillers sauf Madame Marianne PETER qui a donné procuration à Monsieur Jean-Luc JOACHIM, Monsieur Dominique MOCHEL qui a donné procuration à Madame HEUSSNER-WESTPHAL Michèle, Madame Pia JUNGER qui a donné procuration à Madame Corinne ROEHLLY, Monsieur Philippe JUNGER qui a donné procuration à Monsieur Yves OHLMANN, Monsieur Patrick LUTZ qui a donné procuration à Monsieur Frédéric JUNG et Madame Martine SCHWACH, absente excusée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. Monsieur Alain KREMSER, Directeur Général des Services, est désignée comme secrétaire de séance.

2. PRESENTATION DE L'ANIMATION JEUNESSE ET DE LA POLITIQUE JEUNESSE

Suite à des soucis d'organisation, ce point est reporté à une prochaine séance.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20/03/2015

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

4. COMMUNICATIONS DIVERSES

A) Communications de Monsieur le Maire Pierre GROSS

- Réunions

- 22/03/2015 Assemblée Générale de la Musique Paysanne
- 22/03/2015 Elections départementales
- 23/03/2015 Réunion du bureau de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 24/03/2015 Réunion relative à la station d'épuration de la CCBZ
- 27/03/2015 Assemblée Générale du Comité de fêtes
- 30/03/2015 Réunion du Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 31/03/2015 Rendez-vous avec un référant des résidences seniors du Conseil départemental
- 10/04/2015 Rencontre avec le Sous-Préfet dans le cadre de la CCBZ
- 11/04/2015 Inauguration de l'école de Weitbruch
- 13/04/2015 Réunion du bureau de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 13/04/2015 Pot de départ de Monsieur RUDY, sécurité routière, à la CCBZ

15/04/2015 Rencontre avec ANTEAGROUP relative à la lutte contre les eaux boueuses
20/04/2015 Réunion de la commission forêt
24/04/2015 Rallye des cols vosgiens

Le Maire informe également le conseil municipal :

- que le dossier de consultation des entreprises pour la construction du bassin de retenue rue Hornwerck a été lancé, afin de préserver les subventions de 12.000 € et 15.000 € accordées à la commune pour cette réalisation,
- qu'un appel à candidatures a été publié pour la réalisation du périscolaire dans le logement du rez-de-chaussée de l'immeuble sis 6, rue du Moulin.

- Permis de construire

HEYMES Gilles 11, rue du Chevreuil 67170 GEUDERTHEIM	Transformation d'une terrasse existante en locaux d'habitation – Extension de l'habitation principale	Accordé le 17/04/2015
OIKOS Monsieur KINDO Philippe 11, rue du Marais vert 67000 STRASBOURG	Construction de 7 maisons groupées	Accordé le 17/04/2015

- Agenda

01/05/2015 Marché aux fleurs
11/05/2015 Réunion de la commission d'appel d'offres
12/05/2015 Réunion publique
23/05/2015 Repas asperges du FC Geudertheim
29/05/2015 Prochain conseil

B) Communications de Madame Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Adjointe au Maire

21/03/2015 Permanence mairie
22/03/2015 Elections départementales
28/03/2015 Oschterputz
29/03/2015 Elections départementales
09/04/2015 Réunion de la municipalité
18/04/2015 Permanence mairie
23/04/2015 Réunion de la municipalité

C) Communications de Madame Béatrice TREIL, adjointe au Maire

22/03/2015 Elections départementales
23/03/2015 Confection déco de Pâques pour la forêt
27/03/2015 Formation ENGEES à Strasbourg
28/03/2015 Oschterputz
29/03/2015 Elections départementales
31/03/2015 Réunion de la commission tourisme à la CCBZ
09/04/2015 Réunion de la municipalité
11/04/2015 Dépose grillage en forêt parcelle 8
Permanence mairie
13/04/2015 Réunion de la commission tourisme de la CCBZ
15/04/2015 Plantation de chênes en parcelle 5 de la forêt
Réunion de la commission aménagement et fleurissement

20/04/2015 Réunion de la commission forêt
23/04/2015 Aménagement de parterres floraux et mise en place de copeaux
Réunion de la municipalité

D) Communications de Monsieur Jean-Luc JOACHIM, Adjoint au Maire

22/03/2015 Elections départementales
23/04/2015 Mise en place décorations de Pâques
29/03/2015 Elections départementales
31/03/2015 Réunion de la commission tourisme à la CCBZ
04/04/2015 Permanence mairie
15/04/2015 Réunion de la commission aménagement et fleurissement
16/04/2015 Rendez-vous avec Madame Limbach pour des travaux à l'école
20/04/2015 Réunion de la commission forêt
23/04/2015 Réunion de la municipalité

E) Communications de Madame Marianne PETER, Adjointe au Maire

22/03/2015 Elections départementales
24/03/2015 85ème anniversaire de Joseph HARNISCH
27/03/2015 Noces d'or des époux Michel et Alice BILLAU
11/04/2015 90ème anniversaire de Marguerite RITTER
21/04/2015 Commission Aide à la personne de la CCBZ
22/04/2015 Réunion du bureau de la MAPAD
23/04/2015 Réunion municipalité

F) Communications de Monsieur Yves OHLMANN, Adjoint au Maire

22/03/2015 Elections départementales
27/03/2015 Assemblée générale du Comité de Fêtes
28/03/2015 Nettoyage de printemps
29/03/2015 Elections départementales
03/04/2015 RDV relatif à la location de la salle
04/04/2015 Baptême républicain
09/04/2015 Réunion municipalité
15/04/2015 Réunion de la commission fleurissement
17/04/2015 Assemblée générale de l'association de musculation et d'haltérophilie
21/04/2015 RDV avec Mme DUFILS (logistique Waldeck)
21/04/2015 Réunion pour l'Open Air
23/04/2015 Réunion municipalité
24/04/2015 RDV à la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin (en vue de son assemblée générale)

5. DROIT DE PRÉEMPTION

Le Maire soumet au conseil municipal conformément à la délibération du 06 janvier 2005 les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- SCP GARNIER & STEMMELIN-GARNIER Notaires à Schiltigheim

Section 8 lieu-dit « Rue du Gal de Gaulle » parcelle n°108/17 d'une contenance de 16,35 ares
Lots n° 1, 113 et 304

- Maître Gilles KIMMEL, Notaire à Bischheim

Section 41 lieu-dit « Ruheplatz » parcelle n° 133 d'une contenance de 9,13 ares

- Maître Valérie BIRY, Notaire à Weyersheim

Section 41 lieu-dit « Oberlaengsterweg » parcelle (26)/155 d'une contenance de 7,61 ares

Section 41 lieu-dit « Oberlaengsterweg » parcelle (27)/155 d'une contenance de 11,17 ares

- Maître Damien MOESSNER, Notaire à Strasbourg

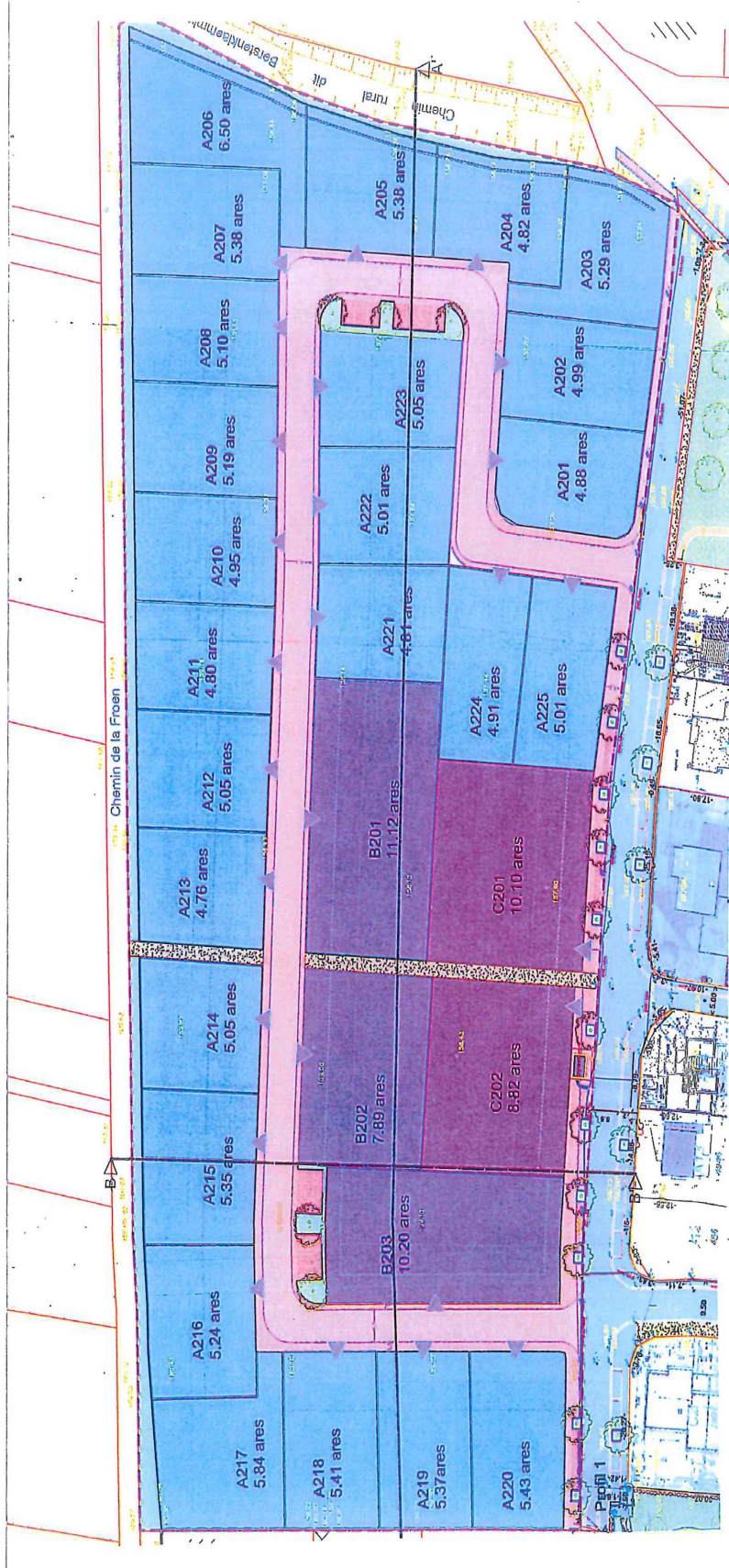
Section 41 lieu-dit « Froehn » parcelle n° 467/183 d'une contenance de 6,57 ares

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption pour les déclarations d'intention d'aliéner émanant de Maîtres Valérie BIRY, Damien MOESSNER et de la SCP GARNIER & STEMMELIN-GARNIER et reporte la décision, quant à la déclaration d'intention d'aliéner de Maître Gilles KIMMEL, à la prochaine séance du conseil municipal.

Le conseil municipal de Geudertheim, dûment informé des ventes prévues par la société PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE-ALSACE SAS, Société par actions simplifiée au capital de 200.000,00 € dont le siège est à STRASBOURG (67000), 11, rue du Marais Vert, identifiée au SIREN sous le numéro 510475437 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG, des terrains à bâtir inscrits sur le tableau joint à la présente délibération, dépendant du lotissement Heiligenhauesel II à GEUDERTHEIM, autorisé par arrêté municipal n° PA 067 156 13 E 0001, dont l'emprise cadastrale est jointe à la présente délibération,

DECIDE par les présentes de :

- renoncer à l'exercice de son droit de préemption prévu par les articles L. 210-1 et suivants du Code de l'Urbanisme pour les ventes des lots de catégorie A dudit lotissement inscrits sur le plan d'aménagement joint à la présente délibération et au prix mentionné dans les actes qui seront établis par Maître Valérie BIRY, Notaire à WEYERSHEIM,
- dispenser qu'il soit adressé préalablement à chaque vente d'une de ces parcelles, une déclaration d'intention d'aliéner,
- consentir à la réalisation des actes de vente conformément au premier alinéa de l'article L. 213-8 du Code de l'Urbanisme, lesquels actes de vente contiendront mention de la présente renonciation au droit de préemption.



Plan d'aménagement

6. RÉGULARISATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014

Le Maire donne la parole à Monsieur Michel URBAN qui soumet au conseil municipal la nécessité de mise en conformité du budget 2015 avec la délibération d'affectation des résultats 2014 du 20 mars 2015 en votant les crédits suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses :

Article 023 Virement à la section investissement -310.175,76 €

Recettes :

Article 002 Résultat de fonctionnement reporté -310.175,76 €

Section d'Investissement

Dépenses :

Article 2188 Autres immobilisations -310.175,76 €

Recettes :

Article 021 Virement de la section fonctionnement -310.175,76 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les crédits tels que ci-dessus exposés.

7. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;

Que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84653 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide, à l'unanimité,

Article 1^{er} : la commune charge le Centre de Gestion de consulter le marché de l'assurance statutaire, pour son compte, dans le but de trouver une entreprise d'assurance agréée en vue de permettre l'établissement d'un contrat groupe d'assurance des risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité,

- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules de couverture des risques.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4ans, à effet au premier janvier 2016.

Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 : Au vu des résultats de la consultation qui seront communiqués aux collectivités par le Centre de Gestion, la commune décidera par délibération des modalités d'adhésion au contrat collectif d'assurance statuaire proposé par le Centre de Gestion.

8. INDEMNISATION DES BANDES ENHERBEES

Le Maire soumet au conseil municipal le métré des bandes enherbées, mises en place dans le cadre de la lutte contre les coulées d'eaux boueuses, pour le calcul des indemnités des agriculteurs concernés. L'indemnisation se monte à 1,00 € par mètre linéaire de bande enherbée sur 10 mètres de largeur

Nom	Longueur initiale annoncée	Longueur mesurée
FESSMANN Christian	20	25
EARL du Parc	60	54
SCEA SUSS	70	80
URBAN Michel 1	30	39
URBAN Michel 2		15
HENCHES Didier 1	160	163
HENCHES Didier 2	pas concerné en 2011	39
CONRAD Claude	220	182
ARBOGAST Richard	70	67
ZILLIOX Jean Michel	pas concerné en 2011	110
LUTZ Patrick	pas concerné en 2011 ni en 2012	114

Les exercices 2012 à 2014 restent à indemniser. Le montant des indemnités à verser sont les suivantes :

FESSMANN Christian : 75,00 €
 EARL du Parc : 162,00 €
 SCEA SUSS : 240,00 €
 URBAN Michel : 162,00 €
 HENCHES Didier : 606,00 €
 CONRAD Claude : 546,00 €
 ARBOGAST Richard : 201,00 €
 ZILLIOX Jean-Michel : 330,00 €
 LUTZ Patrick : 228,00 €

TOTAL 2 550,00 €

Afin de permettre le règlement de ces indemnités, il convient de voter les crédits suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses

Article 6188 autres frais divers : 2 550,00 €

Article 61521 Terrains : - 2 550,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des voix exprimées et une abstention l'indemnisation des bandes enherbées telle que proposée par le Maire et vote à l'unanimité, les crédits nécessaires tels que définis ci-dessus.

9. DIVERS

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la tenue des élections régionales en décembre 2015, le repas des aînés aura lieu le 20/12/2015.